

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASCO 79 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (52 879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros)

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-11 et L 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'équipement aux lycées publics municipaux (52 879 euros) et de subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux lycées municipaux, selon le tableau ci-dessous, pour un montant total de 52 879 euros.

Lycées	Objet, quantité estimée	Affectation prévisionnelle	Subventions d'investissement attribuées
Théophile GAUTIER 49, rue de Charenton (12ème)	Armoires, casiers et placards codés	Salles de classe	40 763 €
Gaston BACHELARD, 2, rue Tagore (13e)	Equipements numériques (vidéo-projecteurs interactifs, enceintes, tableaux blancs)	Salles de classe	12 116 €
TOTAL			52 879 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal d'investissement de l'exercice 2018, AP 1804211, chapitre 204, nature 204181, fonction P 2221.

Article 3 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien d'un montant total de 12 063 euros sont attribuées comme suit :

Nom du lycée	Motifs	BI	BF
Lycée de Nehou – 5 ^{ème}	Modernisation de l'installation électrique	9 286 euros	
Lycée Cassin – 16 ^{ème}	Manutention de mobilier pour permettre les travaux		900 euros
Lycée Jenatzy – 18 ^{ème}	Fourniture et pose d'une carte mère pour l'alarme anti-intrusion	1 877 euros	
	Total	11 163 euros	900 euros

Article 4 : La dépense d'investissement correspondante, soit 11 163 euros, sera imputée sur le chapitre 204, nature 204182, fonction P2221, du budget municipal d'investissement de l'exercice 2018.

Article 5 : La dépense de fonctionnement correspondante, soit 900 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 657381, fonction P 2221, destination 2220001, du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2018.

Article 6 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire des lycées municipaux concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO